

Lésigny, le 15 juillet 2022

COMPTE RENDU DE LA CAISSE DES ECOLES

Réunion du 12 juillet 2022 à 18h15

Nombre de membres en exercice

8

Présents

4

Absents

4

Le conseil de la Caisse des Ecoles,

A l'unanimité,

APPROUVE le précédent compte-rendu du 29 mars 2022.

APPROUVE le protocole d'accord n° 770249 ASSOC avec la Fédération Nationale des Centres Musiciens Ruraux, sise 2 place du Général Leclerc - 94130 NOGENT SUR MARNE à compter du 1er septembre 2022. AUTORISE Monsieur le Président à signer le protocole d'accord désigné ci-dessus. ACCEPTE le tarif horaire annuel à 1 969,03 € pour 10 heures, pour l'année scolaire 2022-2023. ACCEPTE l'adhésion correspondant à 1% du montant annuel de la prestation pour un montant de 196,90 €.

Séance levée à 18h45

Le Président, Michel PAPIN

Affiché le : 19 juillet 2022

